

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)



Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Sous la responsabilité d'infirmières coordinatrices et sur prescription médicale, nos aides-soignants assurent 7j/7 :

- > la toilette et les soins corporels
- > la surveillance de l'état cutané et prévention d'escarres
- > les mobilisations corporelles (lever, coucher, aide à la marche)
- > la surveillance de la prise de médicaments
- > la prise en charge, à un stade précoce, des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.
- > le soutien psychologique
- > des actions de prévention (hygiène, sécurité, santé...)
- > [Voir la plaquette de présentation](#)
- > **Les interventions sont prises en charge à 100 % par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.**